



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 4 novembre 2009 — N° 69

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Trottier (Roberval) fait une déclaration concernant la microbrasserie La Chouape.

M. Lessard (Frontenac) fait une déclaration afin de féliciter les candidats et les élus municipaux au lendemain de l'élection du 1^{er} novembre 2009.

M. Pelletier (Rimouski) fait une déclaration concernant le sous-marin Onondaga.

M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration concernant l'hommage qui sera rendu à MM. Michael Byrns et Gaétan Labbé par le Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce.

4 novembre 2009

Mme Vallée (Gatineau) fait une déclaration concernant la radio communautaire, notamment CHGA FM.

M. Bérubé (Matane) fait une déclaration concernant M. Michel Thibault.

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration concernant M. Benoit Tousignant, cyclo-nomade.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant M. Jacques Ruelland, récipiendaire du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

M. Pigeon (Charlesbourg) fait une déclaration concernant les Journées du Savoir.

M. Bolduc (Jean-Talon) fait une déclaration concernant le 75^e anniversaire de l'Institut et hôpital neurologiques de Montréal.

À 9 h 59, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

4 novembre 2009

Les travaux reprennent à 10 h 08.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de l'École nationale des pompiers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2009.

(Dépôt n° 849-20091104)

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à une pétition déposée le 20 octobre 2009 par M. Marsan (Robert-Baldwin), concernant l'application de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux*.

(Dépôt n° 850-20091104)

Dépôts de rapports de commissions

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 29 octobre et le 3 novembre 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la certification de certaines ressources offrant de l'hébergement. Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre;

(Dépôt n° 851-20091104)

4 novembre 2009

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 29 et 30 septembre, 1^{er}, 6, 15, 22, 23, 28, 29 et 30 octobre, 4 novembre 2008, et le 9 avril 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard de son mandat d'initiative portant sur le phénomène de l'itinérance au Québec. La Commission s'est également réunie en séances de travail les 29 avril, 18 juin, 2 et 6 octobre 2008, puis les 18 mars, 13 et 28 mai, 4, 11 et 17 juin, 1^{er} et 7 octobre 2009. Le rapport contient 33 recommandations.

(Dépôt n° 852-20091104)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 432 citoyens et citoyennes de la circonscription de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et d'autres régions du Québec, concernant le remboursement des médicaments prescrits pour le traitement de la maladie d'Alzheimer et de maladies connexes.

(Dépôt n° 853-20091104)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Roy, leader du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Copie d'un rapport, en date du 7 août 2008, intitulé *Estimation of the Representative Annualized Capital and Maintenance Costs of Roads by Functional Class*.

(Dépôt n° 854-20091104)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Kelley (Jacques-Cartier), M. St-Arnaud (Chambly), Mme Roy, leader du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

4 novembre 2009

QUE l'Assemblée nationale réitère sa position du 18 octobre 2006 et du 31 mars 2009, en exigeant le maintien intégral du registre des armes à feu, incluant l'enregistrement des armes de chasse et demande aux députés fédéraux le rejet du projet de loi d'initiative parlementaire C-391.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre et compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Le Québec et les changements climatiques : Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?*;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre et compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 63, Loi sur les sociétés par actions.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Kotto (Bourget), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

4 novembre 2009

QUE l'Assemblée nationale salue le talent et la contribution de l'ensemble des finalistes de toutes les catégories de musique honorés dans le cadre du Gala de l'ADISQ 2009, et réitère dans le même élan son indéfectible soutien à la culture québécoise et à toutes celles et ceux qui contribuent à son rayonnement national et international.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Dutil, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 59, Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et d'autres dispositions législatives principalement afin de lutter contre la contrebande de tabac, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 59 est adopté.

M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 59 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

4 novembre 2009

La motion est adoptée.

À 11 h 25, à la demande de M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Drainville (Marie-Victorin) propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce la confusion, la gestion chaotique et la planification inadéquate de la campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1) par le gouvernement du Québec, et déplore l'absence de leadership du premier ministre du Québec et de son ministre de la Santé et des Services sociaux.

Conformément aux dispositions prévues par la réforme parlementaire adoptée le 21 avril 2009, M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 5 minutes sont allouées au député indépendant et 11 minutes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

4 novembre 2009

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Khadir (Mercier) dépose :

Deux graphiques concernant l'évolution du nombre de décès dus à la grippe A(H1N1).

(Dépôt n° 855-20091104)

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 5 novembre 2009, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 heures, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 5 novembre 2009, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES